



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/HUN/1
29 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1997
13-17 janvier 1997, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LA HONGRIE

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	2 - 12	2
II. RÉSULTATS DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET ENSEIGNEMENTS RETIRÉS	13 - 17	4
III. STRATÉGIE PROPOSÉE ET DOMAINES D'ACTIVITÉ	18 - 24	5
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	25 - 29	7
<u>Annexe.</u> Objectifs de mobilisation des ressources pour la Hongrie (1997-1999)		9

INTRODUCTION

1. Au cours du premier semestre de 1996, des consultations ont réuni plusieurs départements du Gouvernement hongrois et des institutions privées afin d'examiner le cinquième cycle de programmation et de concevoir l'orientation de l'actuel cadre de coopération avec le pays. Les problèmes relatifs à la mise en valeur des ressources humaines en relation avec le développement socio-économique du pays ont été examinés avec la participation du PNUD dans le cadre de la préparation du rapport national sur le développement humain.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. Ces dernières années, la transition de la Hongrie d'une économie planifiée à une économie de marché s'est traduite par d'importantes modifications structurelles. Quoique l'on y enregistre maintenant une modeste croissance du produit intérieur brut (PIB), la Hongrie a subi une récession économique de quatre ans (1989-1993) avec une diminution du PIB d'un cinquième. Le processus de transition s'est forcément répercuté sur la situation des particuliers et des foyers, surtout en raison de l'évolution du marché du travail : perte d'emploi dans le secteur public, nouvelles chances d'emplois dans le secteur privé, émergence d'un fort taux de chômage et de licenciements massifs, déréglementation des salaires et dispersion croissante des salaires, le tout se traduisant dans l'ensemble par un resserrement des revenus disponibles des foyers. La Hongrie est un petit pays qui n'a donc qu'un petit marché intérieur et l'environnement économique extérieur est par conséquent crucial pour sa croissance économique. Les exportations occupaient près de 30 % du PIB au milieu des années 90. Ce sont là certaines des plus importantes raisons qui ont conduit la Hongrie à choisir de devenir membre de l'Union européenne. Actuellement, en qualité de membre associé, elle se prépare à devenir membre à part entière, notamment en favorisant l'efficacité et la compétitivité et en ajustant son système judiciaire à celui de l'Union européenne.

3. Eu égard aux domaines prioritaires auxquels s'intéresse le PNUD en matière de développement humain durable, la situation nationale est résumée ci-après.

Gouvernement

4. La transition à une démocratie parlementaire s'est accomplie dans la paix et le respect de l'ordre public durant toute l'année 1989. Un nouveau système politique a été mis en place, avec un parlement démocratiquement élu et au cours des années suivantes, le Gouvernement a engagé de profondes modifications des institutions, notamment en décentralisant les pouvoirs en faveur des autorités locales, en procédant à une réforme des réglementations ainsi qu'à une réforme de la fonction publique et de la gestion du personnel. Ce processus de transition encore en cours de réalisation est fortement encouragé par la volonté de la Hongrie de devenir membre à part entière de l'Union européenne

Éradication de la pauvreté

5. La restructuration de la société hongroise s'est traduite par l'augmentation des disparités entre les revenus et par une augmentation de la pauvreté relative. Durant la période de 1989 à 1993, le niveau de pauvreté s'est accru. Depuis lors, il n'y a pas eu d'aggravation drastique du niveau de pauvreté, mais de profondes poches de misère se sont créées. Environ 500 000 personnes, soit 5 % de la population, sont considérées comme très pauvres; il s'agit surtout de retraités, des foyers ayant à leur tête des chômeurs qui ne bénéficient pas d'une allocation de chômage, des familles nombreuses et des foyers ayant à leur tête des femmes. Il y a une forte relation inverse entre pauvreté et niveau d'éducation de la personne à la tête du foyer. Ceux qui ont bénéficié d'une éducation secondaire ou supérieure sont pratiquement sûrs d'un meilleur niveau de vie. Les nombreux programmes nationaux de transferts de fonds ont empêché beaucoup de foyers de sombrer dans la misère, mais il faudrait encore en améliorer l'efficacité comme moyen de remédier à la misère parmi les groupes les plus pauvres. Le passage à un nouveau système économique a aussi abouti à un affaiblissement du filet de protection sociale, de nombreuses personnes se tournant vers le secteur non structuré où biens et services sont moins coûteux.

6. Du fait de la restructuration de l'économie, des disparités sont apparues entre les régions depuis le début de 1990. La région de Budapest et l'ouest du pays étant mieux équipés pour traverser la transition et tirer parti des nouveaux investissements publics et privés, leur économie s'en est mieux sortie que certaines régions orientales et septentrionales, ce qui s'est répercuté sur leur niveau respectif de pauvreté. De plus, l'existence d'un secteur non structuré très important, tout en permettant de réduire le niveau de pauvreté de certaines catégories de la population, contribue aussi à élargir le fossé entre riches et pauvres.

Emploi et moyens durables de subsistance

7. En raison de la transformation structurelle de l'économie hongroise, le problème du chômage est apparu en 1991 et avait augmenté vers la mi-1993 pour atteindre 705 000 chômeurs, soit 13,6 % de la force de travail. Depuis lors, la situation s'est progressivement améliorée et en décembre 1995, le taux de chômage avait été ramené à 10,2 %. Si le taux actuel est encore relativement élevé eu égard à ce qui se passe ailleurs dans le monde, il n'est guère plus fort que la moyenne dans l'Union européenne.

Environnement

8. Comme les autres pays d'Europe centrale et orientale, la Hongrie n'avait guère fait attention aux questions écologiques au cours des dernières décennies. Quoique les législations et réglementations relatives à l'environnement y aient été par plusieurs aspects plus strictes que celles des pays occidentaux, elles étaient rarement mises en vigueur. Ceci s'est traduit par de graves dangers en matière d'environnement, avec par exemple une pollution de l'air provoquée par les centrales électriques alimentées en lignite qui est devenue des plus nocives pour la santé des populations.

9. Depuis les changements politiques de 1990, la nécessité de résoudre les problèmes écologiques est considérée comme une priorité des plus importantes. Le Gouvernement a engagé d'importants changements en restructurant et consolidant les institutions chargées de l'environnement. Le Ministère de l'environnement est responsable de formuler les législations et politiques en matière d'environnement, d'assurer la coordination avec les autres ministères et de faire appliquer et respecter les mesures d'ordre écologique.

10. De même que les pays voisins, la Hongrie fait particulièrement attention à mettre au point des politiques régionales visant les questions de nature stratégique et a récemment adopté une loi sur le développement et la planification des régions qui correspond aux directives et politiques de l'Union européenne.

Sexospécificités

11. La Hongrie compte 5,4 millions de femmes, soit 52,43 % de la population et 4,9 millions d'hommes, soit 47,53 % de la population. En général, les femmes ont un niveau d'éducation égal, voire supérieur, à celui des hommes. Les femmes sont très bien représentées dans l'enseignement supérieur. En 1993-94, il y avait environ 52 % d'étudiantes dans les universités du pays.

12. Depuis 1990, il y a eu de remarquables changements dans le rôle joué par les femmes aux postes dirigeants de la société. Alors que durant la période de 1945 à 1980, la proportion de femmes membres du parlement en Hongrie était une des plus importantes du monde, puisque les femmes occupaient presque un tiers des sièges, elles étaient nettement moins nombreuses depuis 1990. Mais ces dernières années, leur nombre est de nouveau en augmentation. Les femmes jouent un rôle important dans l'administration publique. En 1994, environ 68 % des fonctionnaires étaient des femmes, et elles comptaient pour 42 % des hauts fonctionnaires. Mais en moyenne, elles étaient moins nombreuses aux postes de direction d'entreprises, soit environ 30 %. Une des tendances les plus frappantes qui soit ressortie de la privatisation progressive est que les femmes occupent de plus en plus de postes dans le secteur public moins bien payé, tandis que les hommes dominent presque totalement les postes clés des secteurs privés (97 %), ce qui témoigne d'une légère détérioration de la condition féminine dans la société hongroise. Néanmoins, les femmes continuent de jouer un rôle important dans l'économie puisqu'elles constituent la moitié de la force de travail.

II. RÉSULTATS DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET ENSEIGNEMENTS RETIRÉS

13. Dans le cadre du cinquième programme de pays pour la Hongrie (DP/CP/HUN/5), la coopération du PNUD a d'abord mis l'accent sur les quatre domaines suivants : a) développement du secteur privé; b) amélioration de la gestion; c) gestion de l'environnement; et d) suivi du développement humain. Par la suite, la promotion de l'intégration de la Hongrie à l'Union européenne a été ajoutée comme nouveau domaine d'intérêt, couvert en grande partie par les activités en matière de développement du secteur privé et de la gestion.

14. Les efforts consacrés à cibler un plus petit nombre de domaines de coopération et à réduire le nombre de projets par rapport au cycle précédent ont

considérablement facilité la gestion des projets, d'autant plus qu'il n'existait pas de bureau de pays. De plus, durant la période en question, en particulier depuis que la Hongrie est devenue membre à part entière de l'Union européenne, l'on a mis de plus en plus l'accent sur les mesures destinées à rendre les législations et fonctions institutionnelles du pays conformes aux normes de l'Union européenne.

15. Dans les domaines prioritaires susmentionnés, le PNUD avait approuvé neuf projets, financés sur les ressources de base pour un montant de 1 243 000 dollars, plus 30 000 dollars des ressources spéciales de programme, soit en tout 1 246 000 dollars. Pour ce qui est de l'exécution du programme, cela s'est fait très lentement. Au début, il n'y avait pas de projets approuvés et quelques-uns seulement en étaient à un stade avancé de préparation, surtout parce que la période de préparation et de démarrage avait coïncidé avec les importants changements économiques et administratifs survenus dans le pays.

16. Tous les projets sauf celui portant sur la consolidation des capacités du Comité national de développement technologique (HUN/95/002) devraient être achevés à fin 1996. En termes de fond, le programme s'est bien consacré aux principaux domaines prioritaires, mais comme il n'y a pas eu d'évaluation systématique commune PNUD/Gouvernement des opérations et de l'impact des projets au cours du cinquième cycle, l'on recommande de faire particulièrement attention au suivi et à l'évaluation des projets du premier cadre de coopération, en particulier en termes de fonds et d'impact.

17. L'examen du programme de pays a permis de conclure qu'afin d'en améliorer l'impact et la gestion, la coopération future du PNUD devrait se concentrer sur un petit nombre de projets. Au cours du cinquième cycle de programmation, le pays s'est acquis une grande expérience d'exécution nationale qui a permis de déterminer que ce mode d'exécution devrait s'appliquer à tout le programme. L'on recommande en outre que le PNUD appuie les efforts déployés par la Hongrie pour devenir un pays donateur, en particulier lorsqu'elle sera membre à part entière de l'Union européenne.

III. STRATÉGIE PROPOSÉE ET DOMAINES D'ACTIVITÉ

18. Un des premiers objectifs stratégiques du Gouvernement hongrois est de faire admettre le pays comme membre à part entière de l'Union européenne. La procédure d'intégration à l'Union exige une période avant de devenir membre à part entière au cours de laquelle les législations nationales doivent être rendues conformes aux législations en vigueur dans l'Union. Le principal défi qui va se poser à la Hongrie en sa qualité de membre associé va être d'ajuster ses législations en transformant l'appareil administratif de l'État et en introduisant les autres modifications, en termes d'institutions et de procédures, nécessaires pour faire correctement appliquer et exécuter les législations ainsi modifiées.

19. Le mandat du PNUD, à savoir la promotion du développement humain durable, peut être réalisé grâce à l'intégration régionale. Compte tenu de l'objectif stratégique du Gouvernement susmentionné, les domaines d'activité du PNUD dans lesquels s'inscriront les perspectives de sexes spécifiques et qui tiendront compte de la situation du développement dans le pays, vont mettre l'accent, dans

le contexte du premier cadre de coopération, sur les aspects prioritaires ci-après.

Gouvernement et politique socio-économique

20. Les inégalités qui sont apparues entre les régions de la Hongrie en matière de développement, affectant les niveaux de pauvreté et les opportunités d'emploi, exigent une politique gouvernementale visant à appuyer les régions en retard. La contribution du PNUD dans ce domaine consistera à aider à préparer un plan d'action pour le développement des régions, qui sera exécuté en étroite coordination avec les autres programmes des donateurs, dont le Programme PHARE Pologne-Hongrie : Assistance à la restructuration économique de l'Union européenne.

21. Le rapport national sur le développement humain a fait ressortir les effets de la croissance du secteur non structuré, dit économie parallèle, sur les différences sociales, le soulagement de la misère et la création d'emplois. Avec l'aide du PNUD, une étude sera effectuée à propos de ce phénomène afin de formuler des politiques appropriées.

22. La modernisation de l'économie hongroise et son intégration dans l'Union européenne exige notamment un développement scientifique et technique, une croissance économique durable respectant l'environnement et l'adoption des normes européennes. Le comité national chargé du développement technologique assurera la coordination de la réalisation de ces objectifs. Dans son premier cadre de coopération avec la Hongrie, le PNUD poursuivra et élargira sa coopération en cours avec ce comité par le biais de son projet HUN/95/002 de consolidation des capacités dudit comité qui vise le renforcement de la capacité opérationnelle du comité, lequel est l'organe central de gestion et la source de données et d'informations relatives à la coopération technologique nationale. Il s'agit de renforcer la capacité qu'a ce comité de fournir aux entreprises privées, comme aux institutions publiques, des données permettant l'adoption d'écotechnologies.

23. Un autre domaine possible d'intervention serait d'aider le Gouvernement à poursuivre sa réforme de l'administration publique.

Mise en place d'une capacité nationale de coopération pour le développement

24. Dans ce domaine, le PNUD aidera la Hongrie à se transformer de pays récipiendaire à donateur. Jadis, la Hongrie offrait une assistance technique limitée à certains pays en développement. Lorsqu'elle sera membre à part entière de l'Union européenne, la Hongrie a l'intention d'améliorer son rôle de donateur. Le PNUD l'aidera à préparer cette transition et à mettre en place le cadre de gestion de la coopération technique future. Des activités de coopération techniques entre pays en développement seront mises en route, en particulier avec les autres économies émergentes, puisque la Hongrie dispose d'une vaste expérience et de capacités en matière de conseil.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

Exécution

25. Le mode normal d'exécution des projets assistés par le PNUD en Hongrie continuera d'être national, même si l'on s'assurera, suivant les besoins, les services des agences spécialisées des Nations Unies et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour certaines composantes et certains postes budgétaires spécifiques. L'on offrira aux responsables nationaux de la gestion et des finances des projets une formation appropriée à la tenue des comptes et aux procédures de compte rendu afin d'assurer le respect des exigences y relatives.

26. Le programme sera exécuté sur les lignes suivantes :

a) Approbation d'un projet composite portant sur l'application d'études concernant le gouvernement et la politique socio-économique;

b) Poursuite et expansion de la coopération en cours visant la consolidation des capacités du Comité national de développement technologique;

c) Mise en place de capacités de coopération avec d'autres économies émergentes ou avec des pays en développement. Le PNUD aidera à concevoir un cadre de coopération technique sur la base du programme de coopération technique entre pays en développement, mais qui mette plus l'accent sur les autres économies émergentes. Ce programme insistera sur les domaines dans lesquels la Hongrie a acquis des compétences et expériences particulières, et sera financé par les ressources de base et diverses autres sources, notamment des contributions nationales et des contributions des pays y coopérant.

27. L'on aura recours au besoin aux services offerts par le programme des Volontaires des Nations Unies, le Programme de transfert de connaissances par l'entremise des nationaux expatriés, le Programme de services consultatifs à court terme des Nations Unies et la coopération technique entre pays en développement sous réserve de la disponibilité des fonds requis. L'office sous-régional du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (BRECEI) assurera son soutien au programme, en étroite consultation avec l'unité chargée par le Gouvernement de la coordination au sein du Ministère des affaires étrangères. Un fonctionnaire local d'administration de programme du PNUD sera responsable de la gestion quotidienne des activités.

Suivi, examen et compte rendu

28. Les projets feront l'objet d'un examen pour faire en sorte de les doter de jalons et de cibles et d'une orientation visant l'obtention de résultats. Les progrès feront l'objet de suivi conformément aux exigences du PNUD, à savoir que les rapports d'activités et des rapports d'évaluation des résultats des projets seront préparés tous les ans, ou tous les semestres pour les projets de plus courte durée ou bien si cela s'avère nécessaire, les rapports d'achèvement seront préparés à la fin des projets et les rapports techniques suivant les besoins, le tout faisant l'objet de visites de suivi et de réunions d'examen tripartites.

Mobilisation de ressources

29. Vu le peu de ressources dont dispose le PNUD, il faudra s'efforcer de continuer à mobiliser des ressources supplémentaires sous forme de contributions de participation aux coûts ou de fonds d'affectation spéciale. Le Gouvernement envisage aussi une contribution de participation aux coûts du programme. L'on favorisera une coopération accrue de donateurs.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA HONGRIE (1997-1999)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Observations
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Report estimatif du CIP	829	
TRAC 1.1.1	285	Affectation immédiate au pays
TRAC 1.1.2	De 0 à 66,7 % de TRAC 1.1.1	Cet ordre de grandeur est présenté uniquement à des fins de planification initiale. L'affectation effective dépendra de la disponibilité de programmes de haute qualité. Toute augmentation de ces ordres de grandeur dépendra également de la disponibilité de ressources.
Autres ressources	344	Conformément à la décision 95/23, paragraphe 19.
AFPP/AST	43	
Total partiel	1 501 <u>a/</u>	
RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE		
Participation aux coûts du Gouvernement	-	
Fonds de promotion d'un développement durable	-	
Participation aux coûts de tierces parties	-	
Fonds d'allocation spéciale et autres fonds	-	
Total partiel	-	
TOTAL	1 501 <u>a/</u>	

a/ Non compris les ressources disponibles au titre de TRAC 1.1.2, qui font l'objet d'une allocation au plan régional en vue d'une utilisation au niveau des pays.

Abréviations : CIP = chiffre indicatif de planification; AFPP = appui à la formulation des politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; et TRAC = objectif d'affectations des ressources de base.
